

AFFICHÉ
05 JUIN 2024
MAIRIE DE CARROS

~~AFFICHÉ
05 MAI 2024
MAIRIE DE CARROS~~

184

Carros, le mercredi 29 mai 2024

Ville de
Carros

ARRETE MUNICIPAL 40/24-PM
REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT DEVANT LA SALLE JULIETTE GRECO
LORS DU SPECTACLE DE FIN D'ANNEE
LE SAMEDI 08 JUIN 2024

Nous Yannick BERNARD, Maire de CARROS,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L-2211-1 à L2212, L2212-5 et L2213 à L2213-31

Vu le Code de la Route et notamment les articles R471-10, R325-12

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes et les textes subséquents

Vu la demande du service évènementiel Isabelle COUTURE en date du 29 MAI 2024 par mail

Considérant que pour permettre la manifestation, il y a lieu de réglementer le stationnement devant la salle Juliette Gréco le lundi 08 juin 2024.

ARRÊTE

ARTICLE 1 - Le stationnement sera interdit sur les 4 places à tous véhicules devant la salle Juliette Gréco sauf ceux autorisés :

- Le samedi 08 juin 2024 de 9h à minuit

ARTICLE 2 - Une signalisation sera mise en place par les Services de NCA 72h avant.

ARTICLE 3 - Outre les recours gracieux et hiérarchiques qui s'exercent dans le même délai, un recours contentieux pour excès de pouvoir peut-être déposé au Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois.

ARTICLE 4 - Les véhicules en infraction au présent arrêté, seront enlevés par la fourrière municipale. Les frais d'enlèvement seront à la charge exclusive des propriétaires des véhicules.

ARTICLE 5 - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de CARROS, le Capitaine des Sapeurs-Pompiers de Carros, Monsieur le Chef de service de la Police Municipale de CARROS, Madame La Directrice Générale, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté. Un exemplaire leur sera transmis pour ampliation.

Le Maire,
Conseiller départemental des Alpes-Maritimes
Conseiller métropolitain Nice Côte d'Azur

Yannick BERNARD

